

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2015

Le lundi 23 novembre 2015, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard ALAZARD, Maire de LUZECH.

Etaient présents : Mr Gérard ALAZARD, Mr Bernard PIASER, Mme Fabienne ALEMANNI, Mr Pierre BORREDON, Mr Rémy MOLIERES, Mr Daniel DUBOS, Mme Agnès LEBRE, Mme Delphine AZNAR, Mr Jean-Luc MANIE, Mme Nathalie QUEYREL, Mr Jean-Jacques BONDER, Mr Alexandre VIGNALS, Mme Christine GARRIGUES, Mr Floréal CARBONIE, Mme Christine CALVO, Mme Michèle CUBAYNES, Mr Pascal PRADAYROL.

Etaient absents excusés :

Mme Nadine BALCON a donné procuration à Mr Gérard ALAZARD

Mme Odile BORREDON

Secrétaire de séance : Mme Christine GARRIGUES

Approbation du compte rendu de la séance du 13 octobre 2015

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Daniel DUBOS était absent lors du vote du compte rendu.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 16 Procurations : 1	Pour : 17 Contre : Abstention :

2015_10_1 : Actualisation du plan de financement de l'opération « équipements sportifs » - Demande de subventions

Vu la délibération du 28 février 2014 approuvant le projet de construction et de rénovation des équipements sportifs de la commune,

Vu la délibération du 20 octobre 2014 établissant un premier plan de financement pour solliciter une subvention auprès du Comité National de Développement du Sport,

Vu la délibération du 4 mars 2015 sollicitant une subvention au titre de la DETR 2015,

Vu la délibération du 11 mai 2015, approuvant un deuxième plan de financement des équipements sportifs

Considérant la réponse négative du 13 mai 2015 de la Direction régionale de la jeunesse et des sports sur notre demande de subvention d'équipement au CNDS

Considérant la validation des avant projets définitifs conjointement avec le Maître d'œuvre Sol et Cité, le Conseil Départemental, l'Inspection d'Académie et l'équipe enseignante, il convient de réajuster le dernier plan de financement de façon suivante :

Description des dépenses prises en compte

- **Terrain multisports couvert site de la Douve**

<i>Travaux</i>	:	<i>758 048 € HT</i>
<i>Divers honoraires</i>	:	<i>106 126 € HT</i>
Total HT	:	864 174 € HT
Total TTC	:	1 037 008 € TTC

- **Création d'un anneau d'athlétisme avec piste 4 couloirs**

<i>Travaux</i>	:	<i>68 869 € HT</i>
<i>Divers honoraires</i>	:	<i>9 641 € HT</i>
Total HT	:	78 510 € HT
Total TTC	:	94 212 € TTC

- **Rénovation partielle de la salle de la Grave**

<i>Réfection des sols</i>	:	<i>69 650 € HT</i>
<i>Réalisation de nouveaux vestiaires</i>		
<i>Et d'une salle de sport de combat</i>	:	<i>10 000 € HT</i>
<i>Mise aux normes de l'installation de chauffage</i>	:	<i>6 204 € HT</i>
<i>Total Travaux</i>	:	<i>85 854 € HT</i>
<i>Divers honoraires</i>	:	<i>12 019 € HT</i>
Total HT	:	97 873 € HT
Total TTC	:	117 448 € TTC

Total HT de l'opération	: 1 040 557 € HT
Total TTC de l'opération	: 1 248 668 € TTC

Description des recettes et subventions à solliciter sur montant HT

	Montant TX éligible	% montant éligible	% projet global	Sollicitée	Accordée
<i>Etat – DETR 2015</i>	456 000	25	11		114 000
<i>Etat – DETR 2016</i>	1 040 557	30	19	(312 167-114 000) = 198 167	
<i>Département</i>	1 040 557	30	30	312 167	
<i>Communauté com</i>	864 174	11,57	10	100 000	
<i>Région</i>	580 958	17,21	10		99 982
<i>Europe</i>					
<i>Fédération tennis</i>		10 000 X 2	2	20 000	
<i>Commune</i>	1 040 577		19	196 241	
<i>Total HT</i>			100	1 040 557	
<i>FCTVA</i>				208 091	
<i>Total recettes</i>				1 248 668	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Donne son accord** pour le plan de financement ci-dessus concernant les équipements sportifs de la commune et **l'ajustement** dans les divers budgets primitifs de 2016 et 2017 des **crédits nécessaires**,
- **Mandate** Monsieur le Maire à solliciter auprès des divers partenaires les différentes aides et subventions selon les montants et pourcentages établis dans le plan de financement ci-dessus.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 17 Procurations : 1	Pour : 14 Contre : 4 Abstention :

Débat sur ce point

Monsieur PRADAYROL demande ce que va devenir l'office de la salle annexe.

Monsieur le Maire lui répond qu'elle va être transformée en vestiaire.

Madame CALVO tient à préciser que dans cette salle les menuiseries sont également vétustes.

Monsieur VIGNALS demande si l'isolation du plafond de la salle de la Grave va être changée car cela est important par rapport au chauffage.

Monsieur PRADAYROL ajoute que la chaudière est performante seulement quand la température extérieure est au dessus de 0 °. Il donne exemple du loto de Boissor où la température n'excède pas 17 °.

Monsieur le Maire pense que l'on peut travailler sur la hauteur de la salle et par exemple tendre une bâche pour rabaisser le plafond et optimiser le chauffage.

Monsieur le Maire fait part également à l'assemblée qu'il pourra être envisagé ultérieurement de changer les bardages plastique actuels par de nouveaux bardages plus efficace thermiquement. Cette option n'est pas prise en compte dans le projet mais est déjà évaluée à 25.000€ par notre maitre d'ouvrage Sol et Cité.

Monsieur MANIE demande s'il ne serait pas intéressant de faire une étude sur le chauffage et les performances de la chaudière.

Monsieur VIGNALS souhaiterait connaître le coût de fonctionnement du chauffage actuel.

Postérieurement à la séance du 23 novembre, Monsieur le Maire donne l'information que la consommation annuelle de fioul pour la salle de la grave s'élève à 1 000 € soit 2 000 l.

Monsieur le Maire informe qu'il y a la possibilité de basculer les 85 000 € de chauffage initialement prévus pour la nouvelle halle des sports sur la salle de la grave. La présentation des chiffres ci-dessus n'est qu'estimative pour permettre une demande de subvention, après il reviendra au conseil municipal de travailler sur certains points dont fait partie le chauffage.

Madame CALVO confirme que les salles de sports ne sont généralement pas chauffées.

Concernant l'anneau d'athlétisme, Monsieur BONDER se questionne sur l'utilité d'un gazon synthétique pour la pratique de la course à pied.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une volonté des professeurs d'EPS du collège pour la pratique du demi-fond.

Au moment du vote de la demande de DETR pour le projet d'équipements sportifs, Madame CALVO tient à préciser qu'elle souhaite voter contre pour diverses raisons :

- La deuxième halle des sports est trop chère pour notre budget communal
- Le budget de la halle des sports est surdimensionné
- Cette dernière est mal positionnée vis-à-vis des logements foyers, du risque d'inondation et du périmètre de protection de la Tour.

Madame CALVO préfère une rénovation complète de la salle de la Grave avec la création de l'anneau d'athlétisme, puis dans un deuxième temps en fonction du coût final du groupe scolaire, les travaux pourraient être engagés sur la nouvelle halle.

Madame CUBAYNES et Messieurs CARBONIE et PRADAYROL partagent en tout point cet avis.

Monsieur PRADAYROL rajoute qu'il est contre ce projet car il donne la priorité à la nouvelle halle couverte.

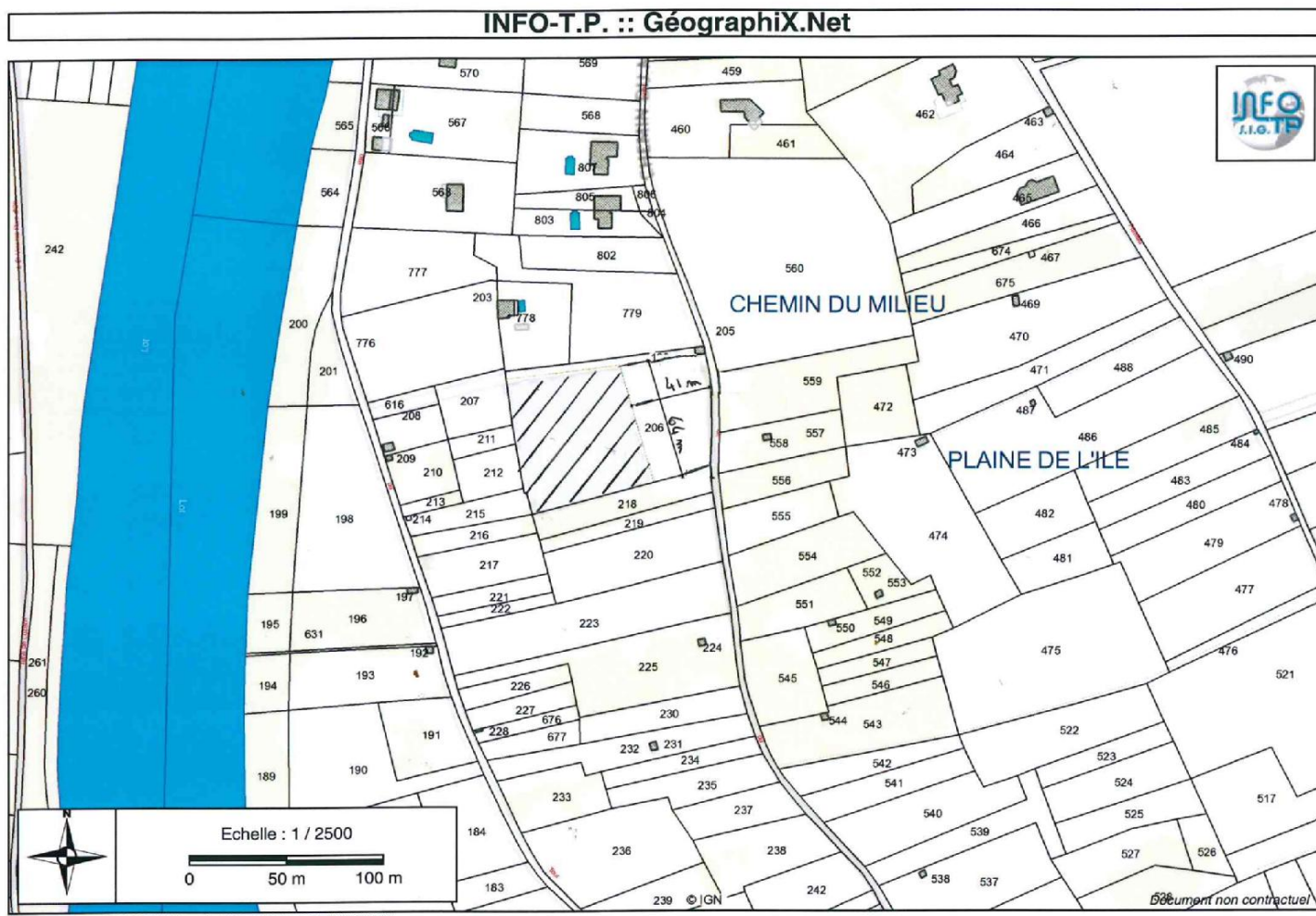
Monsieur le Maire répond qu'il connaît déjà cette position, que nous n'allons pas à nouveau ouvrir un débat sur ce sujet qui a été largement débattu lors des précédents conseils et qui a déjà fait l'objet d'une décision majoritaire lors de votes précédents.

Il convient juste ce soir de voter un ajustement du plan de financement pour une demande de subvention DETR auprès des services de la Préfecture du fait de la réponse négative de la Direction régionale de la jeunesse et des sports sur notre demande de subvention d'équipement.

2015_10_2 : Extension du cimetière de l'île

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le cimetière de l'île arrive à saturation. En effet il ne reste plus que 3 emplacements doubles et une dizaine de simples. La réglementation impose de disposer d'environ un tiers d'emplacements libres par rapport à la capacité totale. Nous sommes loin du compte.

Ainsi Monsieur MOLIERES, adjoint en charge de l'urbanisme a étudié la possibilité d'agrandir le cimetière existant.



Dans l'immédiat Monsieur MOLIERES a fait établir un devis pour réaliser une bordure de l'extension qui s'élève à 34 209 € TTC.

De plus un autre devis a été réalisé afin d'aplanir l'intérieur de l'agrandissement et établir un plan d'aménagement intérieur avec une allée centrale et une jonction entre les deux cimetières qui s'élève à 8 075 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une demande de DETR auprès des services de l'état pour réaliser cette opération qui sera proposée au budget 2016.

Le montant de l'aide peut atteindre 25 % de la totalité des dépenses HT, plafonné à 20 000€.

Dépenses

Bordures	: 28 508 € HT
Nivellement et aménagement intérieur	: 6 729 € HT
Total dépenses HT	: 35 237€ HT
Total dépenses TTC	: 42 284 € TTC

:

Recettes

DETR 25 % sur HT	:	8 809 €
FCTVA (15.482 %)	:	6 546 €
Commune	:	26 929 €
Total recettes	:	42 284 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Donne son accord** pour le plan de financement ci-dessus concernant l'extension du cimetière de l'île et l'**ajustement** dans le budget primitif de 2016 des **crédits nécessaires**,
- **Mandate** Monsieur le Maire à solliciter auprès des divers partenaires les différentes aides et subventions selon les montants et pourcentages établis dans le plan de financement ci-dessus.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 17 Procurations : 1	Pour : 18 Contre : Abstention :

Monsieur CARBONIE demande si la partie supérieure de l'ancien mur, celle qui va séparer l'ancien cimetière et l'agrandissement peut être conservée et réutilisée pour la construction du nouveau mur d'enceinte.

Monsieur MOLIERES lui répond que techniquement cela n'est pas possible car les murs sont collés entre eux et scellés au sol. Le coût de cette destruction avoisine les 1 000 €.

2015_10_3 : Autorisation du maire à présenter un agenda d'accessibilité

Vu la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'ordonnance du 26 octobre 2014 qui introduit dans le code de la construction et de l'habitation les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP),

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à présenter un agenda d'accessibilité pour les établissements recevant du public et propriété de la commune.

Le dossier et les différentes étapes de mise en conformité ont déjà été déposés à la Préfecture mais pour la complétude du dossier il faut y joindre la délibération qui autorise la présentation de cet agenda par le Maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire de Luzech à **déposer un agenda d'accessibilité** pour les établissements recevant du public, propriété de la commune.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 17 Procurations : 1	Pour : 18 Contre : Abstention :

2015_10_4 : Demande d'affiliation volontaire du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne au Centre de Gestion

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre de gestion de la fonction publique du Lot (CDG) a été saisi d'une demande d'affiliation volontaire de la part du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Figeac Quercy Vallée de la Dordogne (PETR).

Ce syndicat mixte est composé de :

- Communauté de communes du Grand Figeac
- Communauté de communes du Haut-Ségala
- Communauté de communes du Pays de Sousceyrac
- Communauté de communes Cère et Dordogne
- Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne.

Pour permettre cette affiliation et conformément à l'article 30 du décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif au CDG, le conseil municipal doit délibérer et faire connaître sa position envers cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **autorise l'affiliation** volontaire de ce PETR au CDG du Lot.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 17 Procurations : 1	Pour : 18 Contre : Abstention :

2015_10_5 : Désignation des représentants communaux aux commissions de la Communauté de communes

Pour faire suite au conseil communautaire du 28 octobre 2015, Monsieur le Président de la Communauté de communes demande au conseil municipal de Luzech d'indiquer les noms des membres des différentes commissions permanentes.

Selon le règlement intérieur de la CCVLV, chaque conseiller communautaire peut siéger dans les commissions de son choix et ne peut être présent dans plus de trois commissions.

Chaque commission est également ouverte à tous les conseillers municipaux qui le souhaitent, sans pouvoir délibératif.

Chaque commission ne peut compter plus de membres issus de la même commune que la représentativité au sein du conseil communautaire soit 5 pour la commune de Luzech.

Dans chaque commission la priorité doit être donnée au conseiller communautaire.

En fonction des règles ci-dessus, nous pouvons proposer des membres qui n'ont pas la qualité de conseiller communautaire mais qui sont issus du conseil municipal, mais qui ne peuvent en aucun cas prendre la place d'un conseiller communautaire.

Les conseillers de Luzech pour les commissions de la CCVLV :

- **Développement économique : V-P Gérard ALAZARD**
 - o Delphine Aznar
 - o Agnès Lèbre

- **Affaires sociales : V-P Monique SAILLENS**
 - o Christine Calvo
 - o Michèle Cubaynes
 - o Daniel Dubos

- **Voirie : V-P Joël MOURGUES**
 - o Pierre Borredon
 - o Floréal Carbonié

- **Enfance jeunesse : V-P Jacques BAIJOT**
 - o Delphine Aznar
 - o Michèle Cubaynes
 - o Christine Calvo

- **Urbanisme : V-P Martial STAMBOULI**
 - o Delphine Aznar
 - o Pascal Pradayrol
 - o Nathalie Queyrel
 - o Rémi Molières

- **Tourisme : V-P Jean-Marie OUSTRY**
 - o Christine Calvo
 - o Nathalie Queyrel

- **Travaux : V-P Yves BOUDET**
 - o Floréal Carbonié
 - o Pascal Pradayrol

- **OM : V-P Jean-Jacques MAURES**
 - o Nathalie Queyrel
 - o Bernard Piasser

2015_10_6 : QUESTIONS DIVERSES

Comme demandé par Monsieur le Maire en début de séance et approuvé à l'unanimité, les 3 points suivant arrivés postérieurement à la convocation de ce jour mais nécessitant de prendre une délibération assez rapidement sont rajoutés à l'ordre du jour.

2015_10_6_1 : Arrêt de la régie de recettes cantine

Vu l'avis du conseil municipal en date du 24 mars 1984 sur l'organisation de la cantine scolaire,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 1984 instituant une régie de recettes cantine,

Considérant la mise en place du prélèvement automatique pour la restauration scolaire depuis la rentrée de septembre 2015 sous forme de facturation (et non plus vente de ticket),

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de mettre un terme à la régie de recette cantine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal met un terme à compter de ce jour à la régie cantine.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 17 Procurations : 1	Pour : 18 Contre : Abstention :

2015_10_6_2 : Arrêt de la régie de recettes garderie

Vu la délibération du 17 juillet 2009 créant une régie de recettes pour encaisser les produits de la garderie,

Vu l'arrêté constitutif du 20 août 2009 de la régie de recettes garderie,

Considérant la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement de la garderie du temps périscolaire sous forme de facturation, il revient au conseil municipal de mettre un terme à l'ancienne régie de recette garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal met un terme à compter de ce jour à la régie garderie.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 17 Procurations : 1	Pour : 18 Contre : Abstention :

2015_10_6_3 : Equipements numériques des écoles primaire et maternelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible d'effectuer une demande de DETR pour le renouvellement des équipements numériques pédagogiques des écoles primaire et maternelle.

Pour cela il faut déposer un dossier en Préfecture pour solliciter les crédits DETR pour un montant total d'équipement de 5 000 € subventionné à 80 %.

Monsieur BONNET, conseiller pédagogique en informatique de l'Inspection Académique, a été contacté pour évaluer les besoins dans nos écoles, l'ancienneté du matériel et les caractéristiques nécessaires des équipements. Il a également contacté les deux équipes enseignantes et il ressort de leur entretien qu'il est nécessaire de remplacer les PC de chaque classe, soit 6 au total.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la nécessité de ce projet et la demande de DETR.

Plan de financement des équipements informatiques

Dépenses

6 UC + 6 lecteurs carte SD + 6 écrans plats + 6 casques	: 4 380 € HT
TOTAL TTC	: 5 256 € TTC

Recettes

DETR 80 % sur HT	: 3 504 €
FCTVA (15.482 %)	: 813 €
Commune	: 939 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Donne son accord** pour le plan de financement ci-dessus concernant l'achat des équipements informatiques pour les écoles et l'**ajustement** dans le budget primitif de 2016 des **crédits nécessaires**,
- **Mandate** Monsieur le Maire à solliciter auprès des divers partenaires les différentes aides et subventions selon les montants et pourcentages établis dans le plan de financement ci-dessus.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 17 Procurations : 1	Pour : 18 Contre : Abstention :

Autres questions diverses

Point sur la cité scolaire

Monsieur CARBONIE nous informe que la date du 2 mai 2016, jour de rentrée dans la nouvelle cité scolaire, est toujours d'actualité malgré des difficultés évidentes dans l'avancement des travaux.

Il se dit inquiet quant au choix des peintures des classes de l'école primaire. Il propose d'organiser pour les conseillers municipaux qui le souhaitent une visite du groupe scolaire pour connaître leur avis.

Cette visite sera programmée le jeudi 3 décembre à 12h15 sur site. Mesdames Cubaynes, Calvo, Garrigues, Aznar et Messieurs Vignals, Pradayrol, Dubos, Molières et Carbonié seront de la partie, ainsi que certains enseignants.

Office de Tourisme Intercommunal

Madame CALVO nous informe que suite à l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2016 de l'OTI, cette association est dissoute et va être remplacée par un Etablissement Public Intercommunal à Caractère Industriel et Commercial. Ainsi d'une gestion associative nous allons passer à une gestion intercommunale, ce qui devrait faciliter l'embauche d'un futur directeur (mars 2016).

Les raisons invoqués pour ce changement sont certains problèmes de management et une défiance des élus sur la subvention allouée à l'ancienne association.

Platanes malades

Monsieur PIASER nous informe que certains platanes de la place canal sont porteurs d'une maladie. Après conseil d'un expert, cette maladie est contagieuse et va se propager aux autres arbres. De plus il existe un réel problème de sureté publique car les branches mortes sont cassantes et représentent un danger pour les passants.

Monsieur le Maire souhaite que l'on prépare un article pour le prochain tambourinaire, avec photo et avis d'expert et charge la commission fleurissement de travailler sur le renouvellement des arbres à couper (environ 2 ou 3 sur la place, + 1 devant le collège + d'autres au quai Pélissié).

Madame CALVO confirme qu'il est important de communiquer sur ce projet avec la population.

Avis du SCOT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SCOT du Pays de Cahors vient d'émettre un avis favorable sur notre modification simplifiée du PLU.

Nouveaux arrivants

Monsieur le Maire souhaite que les conseillers municipaux lors de la distribution du tambourinaire fassent remonter vers les services administratifs de la commune la connaissance de nouveaux arrivants qui pourraient être accueillis officiellement lors des prochains vœux à la population.

Médailles de la ville

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite procéder lors des vœux de début d'année à la remise de la Médaille de la Ville aux anciens conseillers municipaux sortants de 2014.

Date des vœux

La date des prochains vœux du Maire à la population est fixée au dimanche 10 janvier 2016 à 11h salle du conseil.

Au programme :

- Vœux à la population
- Bienvenue aux nouveaux arrivants
- Remise de récompenses pour le concours des maisons fleuries
- Remise de récompenses pour des actions citoyennes d'intérêt communal
- Remise de la médaille de la ville aux anciens conseillers municipaux (dernière mandature)

Aire de camping car quai pélassié

Mme QUEYREL propose une réunion de la commission Tourisme / Aménagement / Environnement le samedi 5 décembre 2015 à 10 h sur le quai Pélassié pour traiter de la nouvelle aire de camping car.

A cette occasion seront invités par voie de presse et sur le panneau d'affichage électronique les campings caristes luzéchois.

Vous trouverez en annexe du présent compte rendu une ébauche de la future du quai Pélassié.

Panneau lumineux.

Mme QUEYREL tient à soulever un problème de luminosité et d'éblouissement du nouveau panneau lumineux la nuit tout en soulignant son efficacité et son intérêt.

Monsieur le Maire informe qu'une charte graphique est en cours de rédaction. Elle sera réalisée par Fabienne ALEMANNI, et permettra de définir bon nombre de paramètres tels que la luminosité, le nombre et la taille des caractères par affiche, les différentes couleurs, les informations indispensables, les logos, etc.

Fin de séance.